

Bienvenue à l'Institut Sainte-Marie de Rèves



Deux bâtiments

Bâtiment B



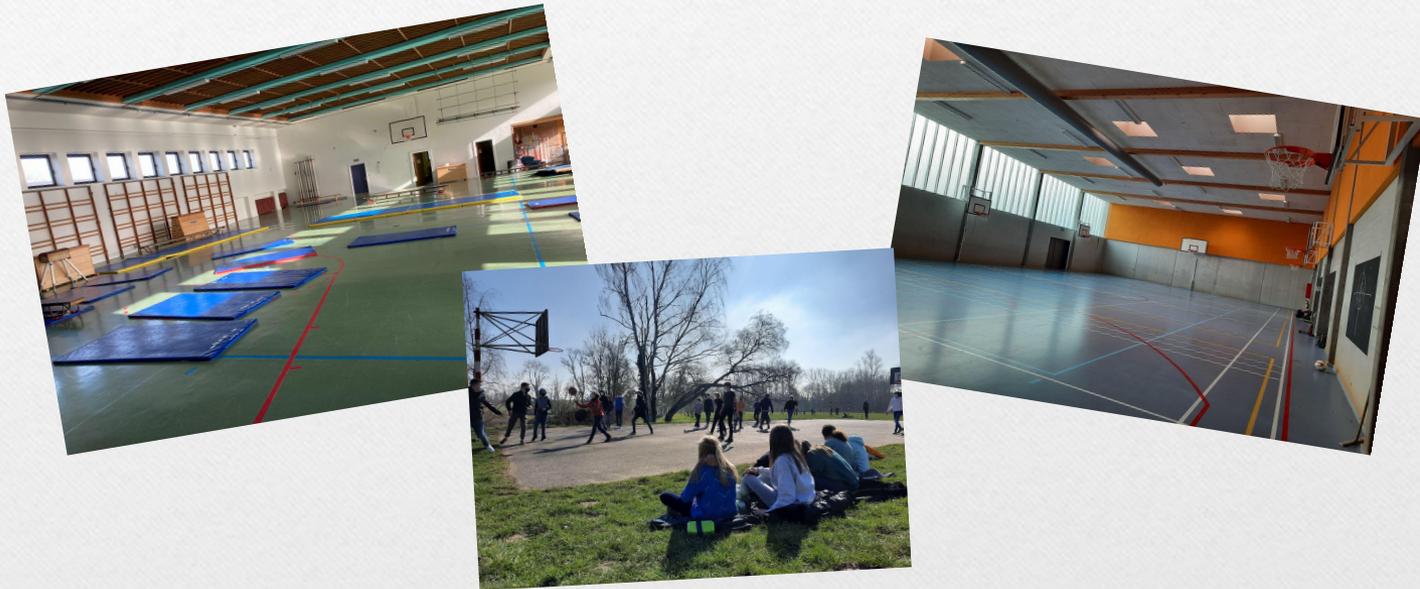
Bâtiment C



Deux espaces de récréation



Plusieurs salles de gym et terrains de sport



Bat B, Bat C, au primaire + Parc

Et un local Informatique



Journée type des élèves

Horaire	Activités
8h – 8H20	Accueil des élèves
8H20 – 9h15	Cours
9h15 – 10h05	Cours
10h05 – 10h20	Récréation
10h20 – 11H15	Cours
11h15 – 12h05	Cours
12h05 – 12h55	Temps de midi 1 ^{ER} degré – Cours pour les autres
12H55 – 13h50	Temps de midi 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degré – Cours 1 ^{er} degré
13H50 – 14H40	Cours
14H40 – 15h30	Cours
	15H30 : Fin des cours 1 ^{er} Degré
15H30 – 16H20	Cours 16h20 : Fin des cours

Passage des présences par les éducateurs

Deux passages en classe sont prévus :

Le matin, en cas d'absence et sans appel de votre part, un sms d'avertissement peut vous être envoyé.

L'après-midi, nous vérifions les entrées et sorties des élèves en cours de journée. En cas de doute, nous vous contacterons.

En cas d'arrivée tardive, l'éducateur le mentionne dans le journal de classe l'heure et le motif donné par l'élève.

Si votre enfant doit sortir de l'école, une autorisation devra être notifiée dans son journal de classe, et signalée à l'éducateur.



En cas d'absence

Merci de téléphoner à l'école pour prévenir de l'absence de votre enfant.

1 ou 2 jours d'absences = Billet d'absence
du journal de classe

Au-delà de 2 jours d'absences = un
certificat médical

N° 1 Date : / / **BILLET D'ABSENCE**

Nom : a été absent(e)
Prénom : le / / OU
Classe : Année scolaire du / / au / / inclus
Motif de l'absence :

Ces billets doivent être utilisés lorsque l'absence n'est pas couverte par un certificat médical ou tout autre document officiel.
Dans tous les cas, l'absence doit être signalée le jour même par téléphone.
Le billet dûment complété sera remis par l'élève le jour de son retour.
Le motif mentionné est soumis à l'approbation de la Direction.

Signature des parents

N° 2 Date : / / **BILLET D'ABSENCE**

Nom : a été absent(e)
Prénom : le / / OU
Classe : Année scolaire du / / au / / inclus
Motif de l'absence :

Ces billets doivent être utilisés lorsque l'absence n'est pas couverte par un certificat médical ou tout autre document officiel.
Dans tous les cas, l'absence doit être signalée le jour même par téléphone.
Le billet dûment complété sera remis par l'élève le jour de son retour.
Le motif mentionné est soumis à l'approbation de la Direction.

Signature des parents

N° 3 Date : / / **BILLET D'ABSENCE**

Nom : a été absent(e)
Prénom : le / / OU
Classe : Année scolaire du / / au / / inclus
Motif de l'absence :

Ces billets doivent être utilisés lorsque l'absence n'est pas couverte par un certificat médical ou tout autre document officiel.
Dans tous les cas, l'absence doit être signalée le jour même par téléphone.
Le billet dûment complété sera remis par l'élève le jour de son retour.
Le motif mentionné est soumis à l'approbation de la Direction.

Signature des parents

N° 4 Date : / / **BILLET D'ABSENCE**

Nom : a été absent(e)

Certificat d'absence

Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie personnellement ce jour : **examiné**

et l'avoir reconnu incapable de :

fréquenter les cours pour cause de maladie à 100%
le 19/01/2023 pendant la journée complète.

Sortie autorisée

Date : 19/01/2023
Signature

Journal de classe - Licenciemment

- Autorisation signée par le responsable en première page.
- ROI Signé par l'élève et le responsable
- En cas de licenciement : bloque de 2h + un sms aux parents
- Les élèves non-autorisés vont en étude

Informations personnelles

Nom de l'élève:
Prénom de l'élève:
Classe :
Né(e) à : Le / /
Adresse : Rue : N°
B.P. C.P. : Localité :
GSM de l'élève :
GSM du responsable :

Licenciemment

Degré inférieur

1ère et 2e années - Autorisation de licenciement, par un éducateur, en début et/ou fin de journée en cas d'absence d'un ou plusieurs enseignant(s) par **bloc de deux heures de cours**. Un sms d'avertissement vous sera envoyé.

3e année - Autorisation de licenciement, par un éducateur, en début et/ou fin de journée en cas d'absence d'un ou plusieurs enseignant(s) **à partir d'une heure de cours**. Un sms d'avertissement vous sera envoyé.

Je, soussigné/e

autorise mon enfant à bénéficier du licenciement.
 préfère qu'il reste systématiquement à l'étude.

Signature de l'éducateur/trice Signature du responsable légal

Degré supérieur

4e, 5e et 6e années - Autorisation de licenciement, par un éducateur, en début et/ou fin de jour en cas d'absence d'un ou plusieurs enseignant(s) **à partir d'une heure de cours**.

Je, soussigné/e

autorise mon enfant à bénéficier du licenciement.
 préfère qu'il reste systématiquement à l'étude.

Signature de l'éducateur/trice Signature du responsable légal

Règlements

En accord avec le R.O.I. et le "Vivre ensemble" de l'établissement scolaire (voir www.ismreves.be).

Signature de l'élève Signature du responsable légal

Vivre ensemble

Vivre ensemble (extraits du R.O.I)

1. Le training et vêtements de sport sont réservés à l'usage unique des cours d'éducation physique. Les tenues, coiffures, logos, couleurs excentriques ou provocantes, les vêtements à trous, trop courts laissant apparaître le dos, le ventre et les sous vêtements sont interdits.
2. Les piercings et tatouages sont autorisés à condition qu'ils soient discrets.
3. Le GSM est autorisé pour le D2 et le D3 sur le temps de midi et dans les espaces de récréation. La musique et les jeux sont uniquement tolérés.
4. Les signes d'expression amoureuse sont respectueux d'autrui et sans excès.
5. On mange uniquement aux temps de table et de récréation. Il est possible de se désaltérer (eau personnelle) aux interours. Pas de canette de boisson, sauf lors des récréations et du repas.
6. Pendant la récréation et le repas, les élèves doivent être présents sur les lieux définis en début d'année et à la vue des éducateurs.
Le hall des bâtiments B et C sont inaccessibles pendant les repas, sauf en cas de mauvais temps. L'accès au parc est permis.
7. Fumer est interdit dans toute l'école.
8. L'accès aux toilettes se limite aux temps de récréation et de repas. Les exceptions éventuelles sont gérées **par les éducateurs**.
9. Les violences physiques, verbales, écrites, à travers des images, les réseaux sociaux ou autre canal de communication sont interdites. Elles seront toujours réprimandées. Si ces faits sont répétitifs et portent atteinte à autrui, des sanctions plus lourdes seront prises.

La vie en classe



Les trois règles de base au 1er degré

1. Dès que l'enseignant est présent en classe, je me tiens en silence à ma place et à l'écoute du prof.
2. J'ai le matériel adéquat en fonction du cours et je l'utilise à bon escient. En ce qui concerne le GSM, je le laisse éteint dans le cartable et je l'utilise uniquement si j'ai l'autorisation de mon enseignant.
3. Je lève le doigt si je veux intervenir et j'attends que le prof me donne la parole.

Récréation de 10H05

- Commande de sandwiches pour midi
- Locations de ballons de foot, basket et volley
- Vente de pâtisseries par les rhétos
- Pas de téléphone autorisé
- Fontaine d'eau



Temps de midi



- Réception des commandes de sandwich
- Réfectoire Bat. C
- Location de ballons
- Ludothèque
- Tournoi de foot (Lundi)
- Divers ventes
- Interdiction du GSM pour le 1er degré

Salle d'étude

Etude silencieuse
Travail individuel
Bibliothèque



Les éducateurs

Un éducateur référent par
année

Faire respecter le ROI

Être un soutien pour les
élèves

Modérateur

Porteur de projets



Suivi de l'élève

Remarques pédagogiques

Toutes les remarques liées à l'attitude face au travail des élèves durant leurs heures de cours

Elles sont évaluées et sanctionnées par les titulaires de classe

Retenue pédagogique 1H le vendredi

Remarques disciplinaires

Toutes remarques liées aux comportements non-appropriés

Non respect du règlement d'ordre d'intérieur

Lien et retour aux parents

Retenue disciplinaire 2H le vendredi

□ Conseil de discipline

Les projets de notre école



Accueil ludique des 1ère année



La fête d'automne



Journée Warrior des 1ères années



Vente de soupe “maison”



Tournoi de foot



Jeunesse musicale



ISM | RÈVES
EN CONCERTS

ROZA
07 NOVEMBRE
9:15 - 11:15 - 12:05

10 JANVIER
9:15 - 11:15 - 12:05 - 13:50

LOBAILLY
06 MARS
9:15 - 11:15 - 12:05

ERLENDIS
15 MAI
9:15 - 11:15 - 12:05

JM Wallonie - Bruxelles
CHARLEROI MÉTROPOLE

The poster features a vibrant purple and blue background with abstract geometric shapes. It includes a microphone icon at the bottom left and a guitar icon on the right. A small logo for 'ISM RÈVES' is located in the upper right corner of the poster.



Conseil des délégués



Célébration de Noël



Activités des rhétos

Galette des
Rois

Carnaval



Vente de
Pâtisserie

Les crêpes de
la Chandeleur



100 jours

Bal rhétos



et à venir....

Cross parrainé

Voyages ...

Excursions...

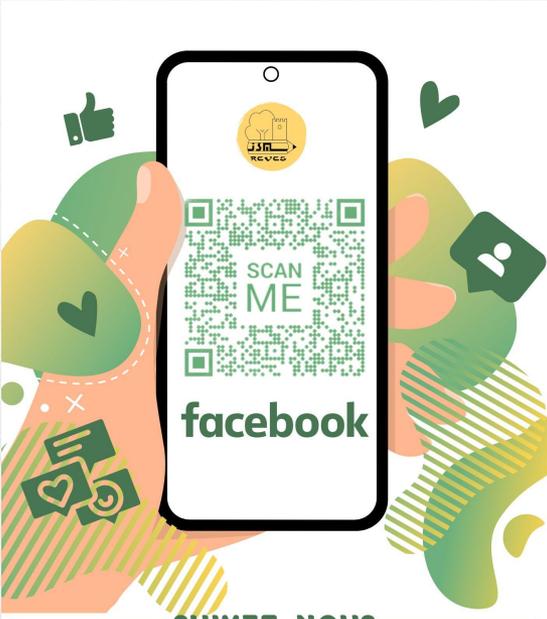
Conférences ...

Accueil des 6P.

**FANCY FAIR
2023**



Vous voulez connaître les
dernières infos de L'ISM ?!
Restez connecté !



SUIVEZ-NOUS

📞 071 84 99 20
✉ info@ismreves.net
🌐 www.ismreves.be

Vous voulez connaître les dernières
infos de l'ISM Rèves,
restez connecté !